

Service public régional de Bruxelles  
Monsieur Th. WAUTERS  
Directeur  
Bruxelles Développement Urbain  
Direction des Monuments et Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : ED/2311-0067/04/2015-334 PU  
N/Réf. : GM/KD/UCL-3.55/s.574  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : UCCLE. Parc Montjoie.  
Réaménagement de l'entrée du parc Montjoie à hauteur de la rue Edith Cavell.  
*(Dossier traité par M. E. Demelenne – D.M.S.) - Avis préalable de la CRMS.*

En réponse à votre demande reçue par mail le 17 août 2015, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 19 août 2015.

*La parc Montjoie est inscrit sur la liste de sauvegarde comme site (AG du 10/09/1998).*

#### Demande

La demande s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'exécution d'Edith Cavell au Tir national à Schaerbeek. La Commune d'Uccle projette, à cette occasion, d'installer un buste à son effigie à l'entrée du parc Montjoie. L'inauguration est fixée le 12 octobre 2015. Cette intervention s'accompagne d'un projet de réaménagement de l'entrée du parc à hauteur de la rue Edith Cavell dans le but de lui redonner son aspect d'origine.

#### Rétroactes

En date du 3 juin 2015, une réunion sur place a eu lieu avec les représentants de la Commune, de la CRMS, de la DMS et de la DU. Elle avait comme objectif de situer l'emplacement dans le parc Montjoie d'une sculpture représentant Edith Cavell, qui serait réalisée en bronze par la sculpteuse Nathalie Lambert (cfr. courrier de la Commune du 14/07/15).

Lors de la réunion du 3 juin, il a également été question du réaménagement de la zone concernée par l'installation du buste. Suite aux remarques formulées lors de cette réunion sur le projet, la Commune a adressé le 14/07/15 à la CRMS une note d'intention et un plan d'aménagement. Elle a ensuite envoyé par mail le 31/07/15 un complément d'information portant plus spécifiquement sur le projet d'installation du buste à l'entrée du parc.

#### Avis de la CRMS

La CRMS émet un avis favorable sur l'installation d'un buste d'Edith Cavell et sur le réaménagement de l'entrée du parc à hauteur de la rue Edith Cavell. ***Elle prend cependant bonne note du fait que cet aménagement sera réalisé à titre temporaire afin de permettre de tenir l'agenda commémoratif. La Commission insiste pour que la Commune poursuive, dans les meilleurs délais, la réflexion concernant la revalorisation globale du parc protégé, y compris sur la zone d'entrée accueillant le buste de Cavell qui devra être définitivement réaménagée et revalorisée dans le contexte global du parc et en tenant compte de l'évolution historique du lieu, sur base d'une recherche en archives et d'une étude historique.***

En ce qui concerne les travaux prévus dans le cadre de la présente demande, elle émet les réserves suivantes :

1. Les pilastres existants seront réparés à l'identique et repeints en blanc. Sur la partie supérieure de chaque pilastre, un couvre-mur en pierre bleue sera placé (45cm x 45cm x 5 cm). **La CRMS souscrit à cette intervention.**

2. Un portail constitué d'un seul vantail de 1,70m de haut en barreaudage rond noir sera placé entre les deux pilastres.

**La CRMS souscrit à cette proposition. Elle demande qu'un détail technique soit soumis préalablement à la DMS pour approbation.**

3. La portion de haie basse (*Taxus baccata*) côté rue entre les pilastres existants et l'entrée de service du parc sera remplacée par du troène (*Ligustrum ovalifolium*). **La CRMS souscrit à cette proposition qui contribuera à homogénéiser la haie qui forme la limite du site.**

4. Deux nouveaux bancs identiques à ceux déjà en place dans le parc seront placés dans la zone. **Pas de remarque.**

5. La surface en dallage sous le rack à vélo sera supprimé et remplacé par de la dolomie, le panneau sera également enlevé. **Pas de remarque.**

6. Les bordures limitant les parterres latéraux seront du même type que celles existantes (bordure type béton) dans le parc. **Pas de remarque.**

7. La bordure constituant la bordure du parterre reprenant la sculpture sera en pavés de rue saillant de 5 cm. Des rosiers y seront plantés. **Pas de remarque.**

8. Le socle du buste sera en pierre bleue. **La CRMS demande que les détails du socle soient soumis à l'avis préalable de la DMS.**

9. L'entrée de la zone technique sera maintenue mais diminuée au profit de plantations de type arbustif qui sera délimitée par une barrière en châtaigner pour empêcher les intrusions dans la zone technique. **Celle barrière devra être placée en retrait de la bordure et masquée par des plantations qui atteindront 1,20m de hauteur minimum.**

Dans le cadre du futur projet de requalification de l'ensemble du parc, la CRMS demande également de prendre d'ores et déjà en compte les remarques suivantes :

- A l'opposé du parc mais toujours le long de l'avenue Montjoie, la zone du tennis enclavée et désaffectée devrait être soit réhabilitée, soit reconvertie en jeux pour jeunes de 7 à 14 ans (la Commune ayant reçu plusieurs demandes du public en ce sens). La végétation sera également revue et enrichie.

- Le parc est ponctué d'arbres très intéressants, voire remarquables. Il serait souhaitable de dresser un inventaire des arbres en collaboration avec la DMS. Le hêtre pleureur devrait faire l'objet d'une expertise.

- De manière générale, plusieurs améliorations pourraient être apportées pour renforcer la qualité paysagère du parc : réfection des chemins, simplification des matériaux et mise en place de filets d'eau, retalutages, nettoyage et mise en évidence du monument Carsoel, plantation de haies. L'intégration paysagère des plaines de jeux, des bâtiments techniques et des clôtures devra être renforcée. D'anciennes fondations devront être éliminées ; des nouvelles poubelles placées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : M. E. Demelenne.